

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme TOMI
Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Délibération N°2012 / 282

Convention relative à la création d'un groupement de commandes entre la Ville, la CAPA, la CTC et la CCIACS pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles relatif à l'optimisation de la gestion du fonctionnement des équipements structurants d'Ajaccio sur les secteurs vieille ville, fond de baie et Ricanto.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Différents propriétaires et gestionnaires publics interviennent sur le territoire ajaccien. Parmi eux, la commune d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIACS) gèrent plusieurs équipements structurants du golfe d'Ajaccio et du Ricanto tels que les ports de plaisance et de commerce, le palais des congrès, les parkings, la zone aéroportuaire...

Ces acteurs sont autant de porteurs de projets qui ont décidé, préalablement au développement des structures existantes et à la création de nouveaux équipements, de mener une réflexion commune sur leurs espaces de compétences et leur fonctionnement pour gagner en cohérence et en efficacité.

S'agissant d'une étude globale portant sur des équipements gérés par différentes structures publiques et afin de garantir la cohérence du projet, la commune d'Ajaccio, la CAPA, la CTC et la CCIACS ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, pour le lancement d'un marché de prestations intellectuelles relatif à l'optimisation de la gestion du fonctionnement des équipements structurants d'Ajaccio sur les secteurs vieille ville, fond de baie et Ricanto, en vue de la désignation d'un concepteur de projet unique.

La convention jointe régit l'organisation du groupement.

Elle précise notamment que :

- Le groupement est constitué pour la période comprise : de la préparation et du lancement de la procédure de passation du marché de prestations intellectuelles jusqu'à la réception des études.
- Les membres du groupement verseront au mandataire une avance de 10 % du montant de leur participation à cette opération, dès notification du marché de prestations intellectuelles.
- Les membres du groupement verseront au mandataire des acomptes au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.
- La répartition prévisionnelle financière TTC des quatre signataires est la suivante :

	Ville d'Ajaccio	CAPA	CTC	CCIACS	Total
Montant étude TTC	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Pourcentage	25 %	25 %	25 %	25 %	100%

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de décider d'engager une étude sur l'optimisation de la gestion du fonctionnement des équipements structurants d'Ajaccio sur les secteurs vieille ville, fond de baie et Ricanto,
- de décider de former avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIACS) un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations intellectuelles correspondant,
- de désigner la commune d'Ajaccio comme mandataire dudit groupement,
- d'approuver les termes de la convention jointe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur Charles Cervetti, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant la pluralité de propriétaires et de gestionnaires publics qui interviennent sur le territoire ajaccien,

Considérant que pour gagner en cohérence et en efficacité, ces acteurs doivent mener une réflexion commune sur leurs espaces de compétences et le fonctionnement de leurs équipements,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une étude globale portant sur les équipements gérés par ces différentes structures publiques,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 décembre 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- d'engager une étude sur l'optimisation de la gestion du fonctionnement des équipements structurants d'Ajaccio sur les secteurs vieille ville, fond de baie et Ricanto,
- de former avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIACS) un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations intellectuelles correspondant,

DESIGNE

la commune d'Ajaccio comme mandataire dudit groupement,

APPROUVE

les termes de la convention jointe,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121219-2012_282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2012